

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

Ont donné pouvoir :

- | | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|
| - Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD | - Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN |
| - Pascal BILLARD à Patrick BILLARD | - Patrice MÉCHE à Jean-Daniel GOUDIER |
| - Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE | - Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN |
| - Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT | - Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE |
| - Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE | - Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE |
| - Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE |

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210415-21_03277-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-1 |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|
| - en exercice : 29 | - pour : 29 | Télétransmission au contrôle de légalité le : |
| - présents : 17 | - contre : 0 | 22 avril 2021 |
| - votants : 29 | - abstention : 0 | Publication le 22 avril 2021 |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité | | |

DÉL-2021/036 – Acceptation du legs universel de Monsieur Henry du Rosel de Saint-Germain

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Par courrier du 18 décembre 2020, Maître Aline LEMARECHAL, notaire, de l'étude notariale SELARL Office notarial Virois, 43 Rue de Caen 14500 Vire Normandie a informé la commune que M. Henry DU ROSEL DE SAINT GERMAIN, était décédé le 10 décembre 2020, domicilié en son vivant au 3 Rue André Vaubailon (commune déléguée de Condé sur Noireau) et du fait que M. DU ROSEL DE SAINT GERMAIN a souhaité instituer, par testament du 20 janvier 2020, comme légataire universel la commune de Condé en Normandie.

Selon l'état approximatif des actifs de la succession établi par le notaire en charge du règlement successoral, au moment du décès du testateur, la succession se composerait :

- d'un actif brut de 93 486.71 €
 - une maison estimée à 15 000,00 €
 - un garage estimé à 5 000 €
 - solde créateur au LCL : 70 103.48 €,
 - arrérages retraite Carsat : 858.96 €
 - remboursement trop versé EHPAD : 2 024.27
 - une voiture Peugeot 206 proposition d'achat à 500 € par un membre de la famille
 - un contrat d'assurance-vie au LCL dont le bénéficiaire est la commune : le montant sera connu après que la commune aura accepté le legs

- d'un passif de 5 657.97 € environ :
 - facture EDF : 4.34 €
 - facture eau : 37.98 €
 - facture hôpital de Vire : 761.10 €
 - facture hôpital de Vire : 452.05 €
 - Factures frais d'obsèques : 4 402.50 €
 - Frais de notaire : pour mémoire

Soit un actif net successoral connu à ce jour de 87 828.74 €

La famille de Monsieur Henry DU ROSEL DE SAINT GERMAIN a demandé la mise en place d'une pierre tombale pour un montant de 2 062.50 €.

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** le legs universel fait à la commune de Condé en Normandie par M. Henry DU ROSEL DE SAINT GERMAIN par testament en date du 20 janvier 2020
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial ci-dessus en charge du règlement de la succession de M. DU ROSEL DE SAINT GERMAIN et à **SIGNER** tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs et au règlement de la succession.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

